



RÈGLEMENT ET CHARTE DE BONNE CONDUITE POUR NOS RANDONNÉES CANINES

Pour le bon déroulement de notre randonnée, le règlement suivant est appliqué et s'adresse à tous les participants. Chaque participant doit prendre connaissance du présent document et signaler son approbation en cochant la case prévue à cet effet.

Article 1 - Identification et vaccination : Afin de pouvoir participer aux cours, votre chien doit être en règle avec la loi Suisse (pucé, vacciné, dédouané, etc.). Les chiens doivent être à jour de leur vaccin contre la rage et vermifugations. Ils doivent être en bonne santé, ne pas présenter de diarrhées, vomissements, toux ou blessures empêchant les contacts avec leurs congénères. En cas de doute, vous devez nous informer.

Article 2 - Conditions de refus et d'acceptation de l'animal : Les clients doivent au moins avoir effectué un cours individuel ou deux cours collectifs et avoir les notions de l'éducation positive préalablement acquises afin de bien nous comprendre durant la randonnée. Merci d'indiquer le nom de votre éducateur référent sur le questionnaire joint, avec qui je peux avoir un contact téléphonique.

Les femelles en période de chaleurs ou gestantes ne sont pas admises.

Les randonnées ne sont pas faites pour travailler de gros soucis de socialisation, seuls seront acceptés 1 ou 2 chiens maximum avec de légers problèmes de réactivité.

Article 3 – Notre éthique : Les personnes utilisant des outils ou méthodes coercitives ne sont pas admises. Ne sont donc pas acceptés : les colliers anti-aboiements, les colliers électriques ou à jet de citronnelle, les colliers étrangleurs ou à pointes, ainsi que les muselières en nylon. Aucune forme de violence, qu'elle soit physique ou verbale, envers les chiens et/ou les humains ne sera tolérée. Nous nous réservons le droit d'exclure immédiatement du groupe, toute personne ayant un comportement violent. Par notre attitude, nous souhaitons promouvoir des valeurs de respect envers les chiens, leurs humains et l'environnement (nature, voisinage, propriétés et matériels environs). Traitez les autres participants et les chiens avec respect essayez de vous comprendre, ne jugez pas les autres mais entraidez-vous.

Article 4 – Responsabilité : Chaque personne est responsable de son chien autant de sa santé que de son bien-être ; et aussi responsable d'indiquer comment réagit son chien dans diverses situations ou interactions via le questionnaire ci-joint. Nous nous réservons le droit de vous informer que votre chien n'est pas prêt ou n'a pas sa place dans les randonnées suivant son évolution. Au bout de 3 comportements inadéquats du chien, il ne pourra plus participer à nos

randonnées. Nous pouvons également vous demander de garder le chien en longe ou de quitter la randonnée si ça ne se passe pas bien. Nous demandons à tout participant de bien vouloir vérifier que son assurance responsabilité civile est en ordre de cotisation avant son inscription.

Article 5 – Participants : La randonnée est ouverte aux couples et familles, mais max. 3 personnes par chien. Les enfants sont les bienvenus, mais il doivent avoir une approche douce, calme et bienveillante. Ils doivent s'abstenir de jouer et d'exciter les chiens, notamment en lançant des bâtons ou tout autre objet. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants. Nous nous réservons le droit d'exclure du groupe, toute personne dont l'enfant gêne le bon déroulement de la randonnée.

La randonnée est limitée à 12 chiens maximum.

Article 6 – Matériel : Chacun doit être en possession de son propre matériel :

- Votre chien doit être muni d'un harnais.
- Une laisse à trois points, pas de laisse à enrouleur.
- Eau et gamelle pour son chien.
- Un pochette avec des friandises.
- Apporter une longe.
- Des sachets de ramassage de déjections.

Article 7 – Bonne conduite : Les participants sont invités à respecter les principes suivants :

- Lors de votre venue, votre chien doit rester dans la voiture, le temps de faire le paiement et vérifier la liste de présence.
- Ensuite, les chiens devront être tenus en laisse, en gardant une distance de 2 mètres minimum et en évitant les rencontres («nez-à-nez»).
- La laisse peut être remplacée par la longe uniquement au moment de la demande des éducateurs présents
- Durant la promenade, lors d'un croisement avec un joggeur, un cycliste ou tout autre promeneur, votre chien doit être rappelé et sous votre contrôle.
- Lors d'un croisement avec un autre binôme humain-chien, la même règle s'applique.
- Ensuite seulement, vous pouvez d'un commun accord avec l'autre propriétaire et sur validation de l'éducateur, décider de libérer votre chien en longe pour leur permettre une approche contrôlée.
- Durant la promenade, lors de tout croisement, merci d'attendre l'approbation des éducateurs présents avant de relâcher votre chien
- Si votre animal est libéré et que le chien s'approchant en face est attaché, il est impératif de rappeler le vôtre.
- Donnez des friandises uniquement à votre chien et attendez que les autres truffes soient légèrement éloignées pour récompenser.
- Les déjections doivent être ramassées et les sacs déposés dans les poubelles.
- Ne pas intervenir sur le chien d'un autre participant mais se rapprocher de l'éducateur en cas de gêne ou d'une question.

Article 8 – Paiement : Le prix de la randonnée est de 40 CHF et sa durée est de 2 heures. Le paiement se fait soit par Twint ou en espèces sur place, au départ de la randonnée Nous vous remercions de bien vouloir prévoir la monnaie. En cas de désistement, merci de nous prévenir 48h avant. Le cas échéant, la place restera due et devra être payée avant de pouvoir participer à une autre randonnée.

Article 9 – Réseaux Sociaux : Le Propriétaire autorise à publier des photos de lui et/ou de son chien sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook). Nous ne pouvons pas être tenus responsables en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie par un tiers.

Article 10 – Non-responsabilité : Toutes les précautions sont prises pendant les randonnées pour éviter tout problème avec et entre les chiens. Malgré la prise de ces précautions, les éducateurs-organiseurs de la balade ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident provoqué par l'un des chiens.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et de la charte de bonne conduite

Date et lieu :

Nom et prénom :

Nom du chien :

Signature